



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil
Présents : 20 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Excusé : 9 prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent
Pouvoirs : 9 GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date
du quinze avril deux-mille- vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Romain JACQUOT, Rima MERDJIAN

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Sébastien GENIEIS
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI
Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Rima MERDJIAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Romain JACQUOT

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

DCM N°2026-31 : Finances - Vote du budget primitif 2026

À la suite du débat sur les orientations budgétaires 2026, qui s'est tenu le 09 avril 2026 ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-57 du 12 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 2026-22 du 09 avril 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2026 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2025 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 893 717,84 €	8 139 643,24 €
Opérations d'ordre	479 282,16 €	219 029,79 €
Résultat reporté	0,00 €	1 014 326,97 €
TOTAL	9 373 000,00 €	9 373 000,00 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 454 220,21 €	3 207 573,79 €
Opérations d'ordre	419 029,79 €	679 282,16 €
Restes à réaliser	1 841 192,24 €	1 902 031,05 €
Résultat reporté	74 444,76 €	0,00 €
TOTAL	5 788 887,00 €	5 788 887,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 09 avril 2026.

- Préserver le pouvoir d'achat des contribuables Saint-Mitréens en refusant une augmentation des impôts ;
- Offrir aux familles un éventail large et diversifié de services et prestations ;
- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement marquée par un maintien de la dynamique des dépenses sous l'effet de l'inflation et du poste énergie ;
- Maîtriser les charges de personnel tout en permettant le redéploiement des services et la mise en place d'une politique managériale valorisant la manière de servir des agents ;
- Préserver l'autofinancement de la commune afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant ;
- Recourir de façon raisonnée à l'emprunt tenant compte à la fois des moyens humains de la collectivité et de sa capacité financière à porter les différents projets ;
- Financer le programme d'investissement en mobilisant au maximum les recettes de la part de nos partenaires institutionnels, le conseil départemental avec qui un contrat d'objectif dit CDTE, dont la Tranche 1 a été votée pour les projets structurants mais aussi le conseil régional, la métropole, l'Etat dans le cadre des dispositifs DETR.

I. La synthèse du budget

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à 15 161 887 €.

Il marque une baisse 2,52% par rapport au budget 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Budget Ville	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
Fonctionnement	9 308 725,00 €	9 373 000,00 €	64 275,00 €	0,69%
Investissement	6 244 408,00 €	5 788 887,00 €	-455 521,00 €	-7,29%
Total	15 553 133,00 €	15 161 887,00 €	-391 246,00 €	-2,52%

Les sections présentent une légère réduction par rapport à l'année 2025, une majoration de 64 275 € pour la section de fonctionnement et une minoration de 455 521 € pour la section d'investissement, soit respectivement 0,69% et -7,29%.

Ces chiffres traduisent la volonté constante de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité en adoptant une gestion de « bon père de famille ».

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 8 893 717,84 €, soit une augmentation de 0,47% par rapport au BP 2025. Les crédits sont répartis ainsi :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Chap	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution	% sur D.F. 2025
011	Charges à caractère général	2 482 031,91 €	2 538 764,91 €	56 733,00 €	2,29	28,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 660 000,00 €	4 660 000,00 €	0,00 €	0,00	52,40
014	Atténuation de produits	423 807,90 €	413 488,21 €	-10 319,69 €	-2,43	4,65
65	Autres charges de gestion courante	1 177 384,33 €	1 132 877,00 €	-44 507,33 €	-3,78	12,74
66	Charges financières	101 437,10 €	122 587,72 €	21 150,62 €	20,85	1,38
67	Charges exceptionnelles	7 500,00 €	21 000,00 €	13 500,00 €	180,00	0,24
68	Dotations aux provisions	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00	0,06
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Total dépenses réelles		8 852 161,24 €	8 893 717,84 €	41 556,60 €	0,47	100
042	Opération d'ordre transfert entre sections	456 563,76 €	479 282,16 €	22 718,40 €	4,98	
Total dépenses de fonctionnement		9 308 725,00 €	9 373 000,00 €	64 275,00 €	0,69	

Les principaux postes de dépenses sont :

Les charges générales (chapitre 011) estimées à 2 538 764,91 € concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, à l'entretien des bâtiments et des terrains, aux prestations de services, aux assurances...Elles présentent une augmentation de 2,29 %, soit 56 733 € par rapport à l'exercice 2025 qui avait connu une augmentation de 0,65 % de ce chapitre.

Le budget 2026 prévoit une minoration sur le poste de l'énergie, principalement réalisée par l'optimisation tarifaire (modification des contrats), mais également par les travaux réalisés en matière de réduction des consommations d'énergie (dont l'éclairage LED).

Il est à noter que les contrats de services actent une augmentation de plus de 16%, ainsi qu'un certain nombre de taxes au bénéfice de l'Etat.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Articles	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
60	Achats de matières et fournitures	1 277 955,00 €	1 249 660,00 €	-28 295,00 €	-2,21%
61	Services extérieurs	734 203,00 €	783 784,16 €	49 581,16 €	6,75%
62	Autres services extérieurs	459 273,81 €	486 253,00 €	26 979,19 €	5,87%
63	Impôts et taxes versés	10 600,10 €	19 067,75 €	8 467,65 €	79,88%
Total dépenses de fonctionnement		2 482 031,91 €	2 538 764,91 €	56 733,00 €	2,29%

Le travail minutieux de préparation budgétaire réalisé avec l'ensemble des services a permis d'ajuster au plus près les besoins réels de fonctionnement des services de la commune avec pour objectif, de contenir les dépenses en poursuivant l'optimisation des services rendus.

Ainsi on peut noter les principales diminutions sur les postes suivants :

Articles	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
60612	Energie - Electricité	480 900,00	403 212,00	-77 688,00	-16,15%
60621	Combustibles	3 000,00	2 000,00	-1 000,00	-33,33%
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	1 500,00	-3 500,00	-70,00%
60661	Médicaments	1 700,00	1 500,00	-200,00	-11,76%
615221	Bâtiments publics	11 500,00	8 000,00	-3 500,00	-30,43%
615231	Voiries	75 300,00	43 500,00	-31 800,00	-42,23%
61551	Matériel roulant	36 050,00	29 750,00	-6 300,00	-17,48%
6156	Maintenance	149 099,00	134 800,00	-14 299,00	-9,59%
6168	Autres	42 000,00	35 000,00	-7 000,00	-16,67%
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	500,00	-1 500,00	-75,00%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20260427-DEL2026-31-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

6227	Frais d'actes et de contentieux	97 522,81	75 500,00	-22 022,81	-22,58%
6237	Publications	612,00		-612,00	-100,00%
6248	Divers	13 854,00	10 746,00	-3 108,00	-22,43%
6288	Autres	2 840,00	2 340,00	-500,00	-17,61%

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) représentent 52,24% des dépenses réelles de fonctionnement. La prévision du chapitre 012 est maintenue au même niveau que l'exercice précédent. Tout en tenant compte de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier de 1,18%, de l'évolution de carrières, d'une nouvelle majoration des cotisations CNRACL de 3 points, de l'harmonisation de l'IFSE, du CIA (complément Indemnitaire Annuel), de la participation employeur à la mutuelle prévoyance et de la complémentaire « Perte de salaire ».

Le travail sur la réorganisation des services se poursuit afin d'optimiser le fonctionnement des services.

- **Les atténuations de produits** (chapitre 014) correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, au prélèvement FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales).

Ce chapitre comprend les différents prélèvements voulus par l'Etat, dont le principal bénéficiaire est la métropole, notamment le prélèvement SRU qui augmente de 507,31 € par rapport à l'exercice précédent, et ce, malgré la prise en compte de la livraison de 23 logements sociaux.

Pour ce qui est du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), la part dépense tout comme la part recette devraient prochainement disparaître.

- Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 enregistre une baisse de 3,78%, due essentiellement à la résolution de l'affaire relative au recours indemnitaire d'un agent de la collectivité.

Le chapitre 65 intègre essentiellement les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions versées aux associations, la participation versée aux familles dans le cadre des colonies de vacances et les contrats de maintenance des équipements informatiques.

En ce qui concerne le CCAS, la subvention de fonctionnement prévue est égale à la prévision 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Les subventions précédemment votées pour les écoles sont désormais affectées en achat de prestations et sont maintenues au même niveau qu'en 2025.

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à des participations de divers organismes tels que la caisse d'allocations familiales.

Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
013	Atténuations de charges	45 000,00 €	4 400,00 €	-40 600,00 €	-90,22%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	596 359,98 €	614 471,55 €	18 111,57 €	3,04%
73	Impôts et taxes	2 148 694,00 €	2 150 154,00 €	1 460,00 €	0,07%
731	Fiscalité locale	4 397 790,00 €	4 471 024,00 €	73 234,00 €	1,67%
74	Dotations et participations	873 942,63 €	834 694,69 €	-39 247,94 €	-4,49%
75	Autres produits de gestion courante	195 318,00 €	63 899,00 €	-131 419,00 €	-67,28%
77	Produits exceptionnels			0,00 €	0,00%
78	Reprise amort.dépréciation, prov.(semi-budgétaires)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 258 104,61 €	8 139 643,24 €	-118 461,37 €	-1,43%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 871,53 €	219 029,79 €	3 158,26 €	1,46%
Total des recettes de fonctionnement		8 473 976,14 €	8 358 673,03 €	-115 303,11 €	-1,36%

Les principaux postes de recettes sont :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

- Les impôts et taxes dont les taux de fiscalité locales restent inchangés par rapport à 2025, mais dont les bases sont dynamiques.
- Les dotations et participations (chapitre 74), se maintiennent à un bon niveau, et enregistrent une baisse de 4,49%.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 5 788 887 €. Elles diminuent de 1,43 % par rapport à l'exercice précédent.

III. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 185 845 €.

Le volume des dépenses d'équipement est de 2 215 633,01 €, soit une minoration de 52,60 % par rapport à 2025, et compte tenu d'un reste à réaliser important de 1 841 192,24 €.

Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	37 554,80 €	43 560,00 €	6 005,20 €	15,99%
204	Subventions d'équipement versées	63 663,96 €	489 142,00 €	425 478,04 €	668,32%
21	Immobilisations corporelles	1 725 298,63 €	562 102,01 €	-1 163 196,62 €	-67,42%
23	Immobilisations en cours	2 847 577,84 €	1 120 829,00 €	-1 726 748,84 €	-60,64%
Total des dépenses d'équipement		4 674 095,23 €	2 215 633,01 €	-2 458 462,22 €	-52,60%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	252 005,00 €	298 380,00 €	46 375,00 €	18,40%
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	10 800,00 €	4 800,00 €	80,00%
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses financières		258 005,00 €	309 180,00 €	51 175,00 €	19,83%
4581	Opérations sous mandat	1 061 436,24 €	929 407,20 €	-132 029,04 €	-12,44%
Total des dépenses réelles d'investissement		5 993 536,47 €	3 454 220,21 €	-2 539 316,26 €	-42,37%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 871,53 €	219 029,79 €	3 158,26 €	1,46%
041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	200 000,00 €	165 000,00 €	471,43%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20260427-DEL2026-31-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Total des dépenses d'ordre		250 871,53 €	419 029,79 €	168 158,26 €	67,03%
001	Solde d'exécution reporté négatif		74 444,76 €		
Total dépenses d'investissement de l'exercice		6 244 408,00 €	3 947 694,76 €	-2 296 713,24 €	-36,78%
Restes à réaliser exercice N-1		2 039 529,00 €	1 841 192,24 €	-198 336,76 €	-9,72%
Total dépenses d'investissement cumulées		8 283 937,00 €	5 788 887,00 €	-2 495 050,00 €	-30,12%

Les principales dépenses sont des dépenses d'équipement et concernent les opérations suivantes :

- Subvention pour la réalisation d'une résidence seniors au Groupe Arcades-VYV pour 230 000 €,
- Le remplacement de poteaux incendie pour 25 200 €,
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Rostand pour 600 000 €,
- Fourniture et installation de brasseurs d'air dans les deux groupes scolaires pour 50 400 €,
- Divers travaux dans les cours des deux groupes scolaires pour 48 280 €,
- Réhabilitation du parking du Calvaire et un complément de travaux de voirie pour 143 200 €,
- Enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie pour 204 932 €,
- La modernisation du réseau de vidéoprotection pour 150 000 €,
- Etançhèité de la toiture de différents bâtiments communaux pour 143 700 €

1.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 291 397,71 €, hors restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement seront donc financées par :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Chap	Libellé	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% évolution
13	Subventions d'investissement	224 398,05 €	791 397,71 €	566 999,66 €	252,68%
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	500 000,00 €	-100 000,00 €	100,00%
Total des recettes d'équipement		824 398,05 €	1 291 397,71 €	466 999,66 €	56,65%
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 683,89 €	286 379,97 €	-34 303,92 €	-10,70%
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>300 000,00 €</i>	100 000,00 €	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	100,00%
024	Immobilisations en cours	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%
Total des recettes financières		523 683,89 €	894 179,97 €	370 496,08 €	70,75%
4582	Opérations sous mandat	918 563,44 €	1 021 996,11 €	103 432,67 €	11,26%
Total des recettes réelles d'investissement		2 266 645,38 €	3 207 573,79 €	940 928,41 €	41,51%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 563,76 €	479 282,16 €	22 718,40 €	4,98%
041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	200 000,00 €	165 000,00 €	471,43%
Total des recettes d'ordre		491 563,76 €	679 282,16 €	187 718,40 €	38,19%
001	Solde d'exécution reporté négatif		0,00 €		
Total recettes d'investissement de l'exercice		2 758 209,14 €	3 886 855,95 €	1 128 646,81 €	40,92%
Restes à réaliser exercice N-1		1 817 653,24 €	1 902 031,05 €	84 377,81 €	4,64%
Résultat d'investissement reporté		609 982,62 €	0,00 €	-609 982,62 €	-100,00%



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Total recettes d'investissement cumulées	5 185 845,00 €	5 788 887,00 €	603 042,00 €	11,63%
--	----------------	----------------	--------------	--------

Chapitre 13- Les subventions inscrites en restes à réaliser 1 555 878,68 €, et inscrites au budget 2026 : 791 397,71 €

Chapitre 16- Un emprunt est prévu, en complément des financements accordés par le conseil départemental 13, et sera réalisé que si nécessaire,

Chapitre 10- La dotation au FCTVA, la taxe d'aménagement et les cautions, soit 286 379,97 €,

Chapitre 024- La cession d'immobilisation, pour 300 000 €,

Chapitre 4582- L'opération pour compte de tiers concernant la réhabilitation de la ferme du Ranquet, est en cours de réalisation, 1 021 996,11 €.

Compte 1068- A cela s'ajoute les excédents de fonctionnement capitalisés 300 000 €

Dans l'esprit d'une bonne gestion, et afin de privilégier les investissements déjà subventionnés, il est à constater que la section d'investissement est inférieure à l'exercice 2025.

IV-Etat de la dette

L'encours de la dette détenue par la ville au 31 décembre 2025 est de 4 096 050,58 €, ce qui représente un encours de 670 € par habitant (population retenue pour le calcul de la DGF : 6 112 habitants).